



CS Responsable d'une unité de méthanisation agricole

À savoir

Le titulaire du CS contribue à l'optimisation du biogaz par l'alimentation du digesteur. Pour cela il contrôle les intrants à utiliser et distribue de rations équilibrées.

De plus, il est chargé de la valorisation du digestat qui consiste en la gestion du stock de digestat et la régulation des épandages du digestat dans le but de contribuer à la fertilité des sols dans une perspective agro-écologique.

Par ailleurs, il assure le fonctionnement et la maintenance de l'unité de méthanisation en procédant au contrôle et à l'analyse des paramètres de l'unité et au traitement d'une anomalie et ce dans le but d'optimiser le fonctionnement de l'unité en garantissant la sécurité.

Enfin, il assure le pilotage technique de l'unité consistant en la gestion prévisionnelle des intrants et l'élaboration du plan d'épandage. Ceci a pour finalité de mettre en place un système technique en cohérence avec les objectifs de production de biogaz.

La formation s'appuie sur 4 champs de compétences :

- Alimentation du digesteur
- Valorisation du digestat
- Fonctionnement et maintenance de l'unité
- Pilotage technique de l'unité

Les attendus de "Parcoursup"

- Participer à la transition agro-écologique et alimentaire sur les territoires par la promotion de nouveaux mode de production durables
- Manifester de l'intérêt pour la démarche agro-écologique, la gestion des déchets organiques et/ou les énergies renouvelables
- Disposer d'aptitudes pour gérer et maîtriser les risques spécifiques liés aux unités de méthanisation
- Se montrer autonome et polyvalent
- Faire preuve de rigueur et de méthodologie

Les admissions

- avoir 18 ans
- être titulaire d'un diplôme de niveau 4 :
 - brevet professionnel du secteur de la production agricole
 - baccalauréat professionnel du secteur de la production agricole
 - brevet de technicien supérieur agricole du secteur de la production agricole
- titres et certificats RNCP du secteur de la production agricole,
- pour les candidats ne remplissant pas ces conditions, voir auprès des centres de formation les possibilités de dérogation.

Accès sur dossier, via Parcoursup

